

Valable dès le 1^{er} janvier 2026

Attribution du produit

Basse tension Maxi (BT Maxi)

Pour les clients avec un point de fourniture sur le réseau basse tension (0,4 kV) et un prélèvement d'énergie annuel supérieur ou égal à 50'000 kWh.

Moyenne tension (MT)

Pour les clients avec un point de fourniture sur le réseau moyenne tension (16 kV) et un prélèvement de puissance inférieure à 8 MW.

Informations tarifaires (TVA de 8.1%)

BT Maxi	Prix de base CHF/an		Tarif de mesure CHF/an		Prix de puissance CHF/kW/an		Tarif de consommation Haut tarif ct./kWh		Tarif de consommation Bas tarif ct./kWh	
	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.
DU > 3'500 h	433.80	468.94	136.20	147.23	195.60	211.44	5.45	5.89	3.85	4.16
DU ≤ 3'500 h	433.80	468.94	136.20	147.23	89.40	96.64	9.25	10.00	5.05	5.46

MT	Prix de base CHF/an		Tarif de mesure CHF/an		Prix de puissance CHF/kW/an		Tarif de consommation Haut tarif ct./kWh		Tarif de consommation Bas tarif ct./kWh	
	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.
DU > 3'500 h	348.00	376.19	564.00	609.68	157.20	169.93	2.90	3.13	1.80	1.95
DU ≤ 3'500 h	348.00	376.19	564.00	609.68	37.80	40.86	6.05	6.54	3.30	3.57

Redevances et taxes	ct./kWh	
	TVA excl.	TVA incl.
Services-système de Swissgrid ¹	0.27	0.29
Réserve d'électricité ²	0.41	0.44
Supplément pour coûts solidaires ³	0.05	0.05
Redevances cantonales et communales ⁴	1.09	1.18
Taxe d'encouragement légale ⁵	2.30	2.49

Energie réactive	ct./kvarh	
	TVA excl.	TVA incl.
Haut tarif (7-21h)	4.10	4.43
Bas tarif (21-7h)	4.10	4.43

¹ Le tarif des prestations de services système est fixé par le gestionnaire du réseau de transport Swissgrid et est répercuté par la Société des Forces Electriques de La Goule SA au client final.

² La Confédération a mis en place une réserve d'électricité afin de couvrir les coûts destinés à renforcer la sécurité d'approvisionnement en hiver (art. 1 OIRH). Les coûts sont facturés par Swissgrid et sont répercutés par la Société des Forces Electriques de La Goule SA au client final.

³ Swissgrid prélève cette taxe pour couvrir le renforcement des réseaux inférieurs ainsi que les aides transitoires décidées par le Parlement pour l'industrie de l'acier et de l'aluminium. La Société des Forces Electriques de La Goule SA répercute cette taxe au client final.

⁴ Ces redevances sont dues pour chaque point de fourniture (le prélèvement dépend du canton et de la commune concernés).

⁵ La taxe d'encouragement légale est perçue par le biais d'un supplément sur les coûts de transports (art. 35 LÉne) et est applicable sous réserve d'éventuels amendements décidés par le législateur (par ex. : rétribution du courant injecté pour la promotion des énergies renouvelables).

Correction de la mesure (par dispositif de mesure)

Tarif en moyenne tension (MT) lors de la mesure en basse tension (BT) : majoration de 1.5%.

Tarif en basse tension (BT) lors de la mesure en moyenne tension (MT) : minoration de 1.5%.

Standard de mesure et télécommande

Le point de mesure est le lieu où est mesuré le flux énergétique du client. Le dispositif de mesure comprend tous les équipements nécessaires au relevé et à la mise à disposition des données mesurées. La Société des Forces Electriques de La Goule définit l'équipement du dispositif de mesure.

Pour les appareils tels que les chauffe-eau, etc... Les périodes d'allumage et de chauffage sont définies par la Société des Forces Electriques de La Goule SA indépendamment du tarif lorsque la télécommande de l'installation a été mise en service avant le 1^{er} janvier 2019.

Application des prix d'utilisation du réseau

Périodes tarifaires	Les prix d'utilisation du réseau comprennent une période de haut tarif (HT), de 7h à 21h env., et une période de bas tarif (BT), de 21h à 7h env. (365 jours sur 365).
Prix de base	Le prix de base est facturé par dispositif de mesure.
Consommation	La consommation est facturée sur la base de l'énergie nette (énergie mesurée en kWh).
Puissance	La puissance est facturée sur la base de la puissance mesurée sur un quart d'heure la plus élevée du mois.
Durée d'utilisation moyenne (DU)	Prélèvement d'énergie annuel (énergie nette) divisé par la plus forte puissance mensuelle facturée en moyenne sur une année civile. En cas de modification de la DU, le tarif est adapté en fonction de l'année précédente.
Energie réactive	La somme de l'énergie réactive (inductive et capacitive) de tous les points de fourniture qui excèdent 50% de la somme de l'énergie nette est facturée. Les décomptes sont effectués séparément en HT et BT.

Dispositions complémentaires

- Les conditions générales de la Société des Forces Electriques de La Goule SA "Raccordement au réseau et utilisation du réseau" ainsi que "Fourniture d'énergie électrique aux consommateurs finaux avec approvisionnement de base" s'appliquent. Ces conditions sont disponibles sous www.lagoule.ch/fr/conditions-generales.
- Prescriptions d'entreprise (PDIE BE/JU/SO/CFF) s'appliquent.

La Société des Forces Electriques de La Goule SA peut fixer unilatéralement ses prix conformément aux dispositions légales et aux directives en matière de régulation. **Les ajustements de prix ne requièrent pas la résiliation du contrat.**